



VAL DE GARTEMPE



ACTUALITES DES PARTENAIRES



L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a organisé des **réunions thématiques** pour la région Poitou-Charentes sur le 9^{ème} programme validé en décembre 2006 pour 2007– 2012 afin d'évoquer en détail les nouvelles dispositions quant à la gestion des **MILIEUX AQUATIQUES** le **30 mars** à Ancenis (44). Nous vous proposerons des témoignages, des réactions dans les prochaines lettres, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse située en bas de page.



Rappel des prochaines dates : **MILIEUX AQUATIQUES** : Limousin – **12 avril** à Bourges (18)
AGRICULTURE : Limousin – **5 avril** à Bourges (18) - Poitou-Charentes – **16 avril** à Ancenis (44)
Pour tous renseignements : www.eau-loire-bretagne.fr



Deux réunions de comités de pilotage ont été organisées par la cellule SAGE Vienne le 12 mars dernier. Elles concernaient :

- La détermination d'objectifs de débits d'étiage sur la Briance, la Glane, la Gorre, l'Issoire, l'Envigne et l'Ozon pour lesquelles seront associés des mesures de restriction d'usages en périodes critiques afin de favoriser le bon fonctionnement du milieu.
- La mise en œuvre d'une analyse multicritère pour hiérarchiser des ouvrages transversaux du bassin de la Vienne dont découlera des propositions d'actions en vue de traiter les ouvrages perturbant significativement la migration des poissons et la pratique du canoë.

Pour tout complément d'informations, joindre Stéphane LORiot
s-loriot@cr-limousin.fr

05 55 45 54 46 (direct) - fax : 05 55 45 17 34—Région Limousin 27 bd de la Corderie 87031 Limoges CEDEX



La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été votée le 31 décembre 2006. Pascal Bertaud, directeur de l'Eau au ministère de l'écologie et du développement durable, a été chargé de concevoir l'ensemble de la politique nationale de l'eau. « Le texte de la loi sur l'eau est probablement l'un des premiers en France qui intègre explicitement le problème du changement climatique(...)En cas de sécheresse, par exemple, il faudra mener des politiques fortes en terme d'économies d'eau et créer des réserves .



Au total, il y a une soixantaine de textes d'application à (...) publier d'ici avril . Nous nous focalisons d'abord sur tous ceux qui traitent de **réformes institutionnelles**, comme la nouvelle organisation de la pêche en eau douce, la création de l'Onema et les réformes des comités de bassin des agences de l'eau. Nous nous intéresserons ensuite aux textes qui concernent **les citoyens** (crédit d'impôts sur les systèmes de récupération des eaux pluviales, obligation d'installer des compteurs individuels dans les immeubles neufs). Enfin, nous travaillerons sur ceux qui précisent **les mesures contre les pollutions, notamment agricoles**, et sur les textes qui ont trait à la **gestion des services d'eau et d'assainissement**. »

D'après un article paru dans « Ecologie et développement durable — Le journal du ministère — n°33 mars 2007 »

Quelques chiffres : selon l'IFEN (institut française de l'environnement), 75% des rivières françaises et 57% des eaux souterraines sont polluées par les pesticides. En France, les quantités d'engrais azotés chimiques épandues s'élèvent en moyenne à 90 kg/ha/an, auxquels s'ajoutent 50 kg/ha/an pour les effluents d'élevage.

Source : *Ecologie et développement durable — Le journal du ministère — n°33 mars 2007*



Quand le printemps pointe le bout de son nez, les CLAP'EAU fleurissent...

Depuis la mise en œuvre du nouveau règlement de gestion des rivières de la Région Poitou-Charentes, les structures qui souhaitent bénéficier de subventions régionales pour les travaux d'entretien des cours d'eau sont invitées à constituer un Comité local Participatif sur l'EAU (CLAP'EAU).

L'objectif de ce comité est de conforter, autour des programmes de travaux de restauration et d'entretien, une large concertation avec les acteurs et les usagers de la rivière et plus largement du territoire (riverains, collectivités, pêcheurs, environnementalistes, irrigants, propriétaires de moulins ou de seuil, Pays, associations de sports d'eaux vives...).

La Région a connaissance des trois CLAPEAU qui ont déjà vu le jour. D'autres sont en phase d'émergence.



Sur votre territoire d'intervention, le maître d'ouvrage a-t-il mis en place un CLAP'EAU ?

Une consultation annuelle nous permettra de faire un bilan global de cette concertation locale. (merci de bien vouloir adresser avant le 1er juin votre réponse à l'adresse suivante n.pecheux@laposte.net) :

- OUI
- NON
- EN PROJET

Si oui, sous quelle forme ?

- Organisation d'une première réunion le .. /.. / 200.
- Constitution d'une liste de participants
- Autre :

Nom de votre structure :



INFO RESEAU

Vous allez recevoir très prochainement une *nouvelle gazette*, n'hésitez pas à réagir sur notre site www.cpa-lathus.asso.fr/tmr ou en nous envoyant vos suggestions ou pour transmettre toutes informations pour diffusion sur nos différents supports à Christine CAVALLIN (voir coordonnées ci-dessous)